Cinquante cinquième année. - N° 142 A Vendredi 23 juillet 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 478

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

829 150 820 RCS Angers.
RACINGTECH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500.00 EUR.
Adresse : 152, Avenue Patton, Centre d'Affaires Dictys Cs 80111, 49001 Angers Cedex 01.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE GT 33 SAS au capital de 29 000 € Siège social : Technoparc des 24 Heures 72000 LE MANS 820 084 135 RCS LE MANS ET RACINGTECH SAS au capital de 500 € Siège social : Centre d'Affaires Dictys 152, avenue Patton - CS 80111 49001 ANGERS cedex 01 829 150 820 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/07/2021, La société GT 33, SAS au capital de 29 000 €, dont le siège social est Technoparc des 24 Heures 72000 LE MANS, immatriculée au RCS sous le n°820 084 135 RCS LE MANS, et la société RACINGTECH, SAS au capital de 500 €, dont le siège social est Centre d'Affaires Dictys, 152, avenue Patton - CS 80111, 49001 ANGERS cedex 01, immatriculée au RCS sous le n°829 150 820 RCS ANGERS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GT 33 par la société RACINGTECH. La société GT 33 ferait apport à la société RACINGTECH de la totalité de son actif, soit 187 861 €, à charge de la totalité de son passif, soit 87 452 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 100 409 €. La société LLM Corp, SAS au capital de 2 896 600 €, dont le siège social est Technoparc des 24 Heures, Chemin aux Bœufs 72000 LE MANS, immatriculée au RCS sous le n° 837 880 178 RCS LE MANS détenant la totalité des actions composant le capital social des sociétés GT 33 et RACINGTECH, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 30/06/2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par GT 33 depuis le 30/06/2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par RACINGTECH. La société GT 33 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le lendemain du jour de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé : . au greffe du Tribunal de commerce du MANS pour la société GT 33 en date du 21/07/2021, . au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société RACINGTECH en date du 21/07/2021. Pour avis.

